

MIELANGES RELIGIEUX

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 7 Avril 1848. No. 60.

RAPPORT

De la Société d'Agriculture du Bas-Canada, soumis à l'Assemblée Générale Annuelle des Membres, tenue à l'Hôtel Donegan, Montréal, le 21 mars 1848.

Il s'est écoulé une année depuis la fondation de la Société, et bien que cette Société n'ait pas encore pu atteindre tous les objets pour lesquels elle s'est organisée, elle a cependant la satisfaction de pouvoir annoncer qu'elle a fait quelques progrès. Elle a d'abord publié dans les langues française et anglaise, et communiqué par tout le pays les principaux objets de la Société, "les règles" qui doivent la diriger, et une "adresse au public" pour lui demander son aide et sa coopération, afin de remplir ses vues pour l'amélioration de l'Agriculture. Elle a ensuite commencé la publication, le 1er janvier dernier, du "Journal d'Agriculture et Procédés de la Société d'Agriculture du Bas-Canada," et cela dans les langues française et anglaise. Elle est heureuse de pouvoir faire rapport que ces journaux ont une circulation fort étendue, que le journal anglais a près de mille souscripteurs et que le journal français en a trois mille, et qu'il y a toute apparence que la circulation en deviendra encore beaucoup plus étendue avant la fin de l'année.

La Société s'attend que ces publications feront naître un intérêt général pour l'Agriculture, qu'elles fourniront beaucoup d'informations utiles, et donneront une instruction pratique, dans la science de l'Art de l'Agriculture. Les colonnes de ces journaux sont ouvertes à toutes communications utiles sur ces objets, tandis que d'une autre part tout article, qui pourrait offenser une classe ou un parti quelconque, en est strictement exclu, parce que le seul objet de ces publications est "l'augmentation des produits du Canada, en quantité et en valeur."

Comme on peut s'en faire une idée, les dépenses encourues pour ces publications sont fort considérables, et rendent nécessaire que les souscriptions soient payées aussitôt que possible, afin que la Société puisse rencontrer les engagements qu'elle a contractés, et vu qu'elle n'a aucun autre fonds à sa disposition.

La Société n'est pas encore en état de pouvoir adopter des mesures pour l'établissement d'Écoles d'Agriculture et de Fermes-Modèles, quoique plusieurs propriétaires fonciers aient offert à la Société de mettre pour un certain nombre d'années des fermes à sa disposition pour cet objet. Les Séminaires de St. Hyacinthe et de Ste. Anne ont aussi fait connaître qu'ils sont prêts à établir des Fermes-Modèles dans ces endroits, ainsi que des Ecoles pour fournir à de jeunes cultivateurs une Éducation Agricole, et l'Instruction pratique qui leur est nécessaire. Malgré toutes ces offres, la Société, n'ayant pas les fonds nécessaires à de pareilles entreprises, a dû différer, bien à contre-cœur, de prendre une part active à ce sujet. Elle est cependant convaincue que ce serait là le moyen le plus certain de procurer l'amélioration que demande l'Agriculture Canadienne, puisque l'on mettrait ainsi devant le peuple le système de culture le plus recommandable, qu'on le mettrait en opération, et que les résultats obtenus par ce système seraient examinés et expliqués soigneusement à tous les visiteurs.

Une Bibliothèque et un Musée Agricoles sont des accessoires que la Société d'Agriculture du Bas-Canada devrait avoir, afin de pouvoir atteindre avec fruit ses objets; cependant elle a encore à regretter que la Métropole de ce beau pays ne possède pas à l'heure qu'il est une Bibliothèque et un Musée Agricoles, qui ne le cèdent en rien à tous autres sur ce continent, chose si nécessaire pour ce pays qui dépend entièrement de l'Agriculture. La Société a des matériaux pour commencer une Bibliothèque qui augmenterait promptement et d'une manière qui la rendrait des plus utiles à la classe Agricole.

Quelque mépris que l'on affecte pour "l'Éducation Agricole par les livres," nous n'avons aucun autre moyen d'être au fait des améliorations introduites dans d'autres pays, par l'emploi du savoir et des capitaux, et au fait des résultats des expériences, qu'en lisant ce que les écrivains disent sur ce sujet. Le Musée devrait posséder les instruments agricoles les plus renommés ou au moins des modèles de ces instruments, et des échantillons choisis de toutes les graines propres au Canada. Il faudrait pour cela un endroit convenable, qui sans doute ne serait pas difficile à avoir à Montréal.

Dans le but de suivre autant que possible l'exemple donné par les Sociétés Nationales d'Agriculture des Îles Britanniques, la Société a le plus grand désir d'avoir une grande exhibition annuelle de produits agricoles, d'instruments, et de produits de nos manufactures domestiques, afin que les cultivateurs des différentes parties du pays puissent se connaître, qu'ils puissent examiner et apprécier par comparaison les différentes qualités, l'excellence et les défauts des produits agricoles et manufacturiers, et qu'ils aient ainsi des moyens d'information, d'instruction et d'encouragement; objets qui ne pourraient être atteints aussi bien d'une autre manière. La Société comprend que ces exhibitions, tenues annuellement dans différentes parties du pays, sont aussi nécessaires en Canada pour procurer l'avancement de l'Agriculture qu'elles le sont dans d'autres pays pour le même objet.

La Société reconnaît avec la plus grande satisfaction l'appui général et l'encouragement qu'elle a reçus de la part du Clergé Catholique Romain, dont plusieurs membres sont devenus membres à vie et membres annuels de cette Société, et qui en général ont soutenu au "Journal d'Agriculture." Sans cet appui, la Société est

persuadée qu'elle n'aurait pas des espérances de succès aussi flatteuses que celles qu'elle entretient et qu'elle se flatte de voir se réaliser parmi la population rurale. Pour tout dire, la Société reçoit de toutes parts les preuves les plus certaines qu'il existe actuellement le plus vif intérêt pour l'amélioration de l'Agriculture, amélioration qui s'obtiendra sans aucun doute, si l'on adopte des mesures propres à entretenir un sentiment aussi favorable.

La Société, voyant que la session actuelle de la Législature ne devait pas être de longue durée, a cru devoir différer de faire application pour obtenir une allocation d'argent.

La Société soumet à cette Assemblée un compte-rendu de ses procédés et un état complet de ses recettes et de ses dépenses pour l'année écoulée.

La Société fait remarquer en terminant que, si cette Assemblée approuve ce qui a été fait pour commencer et est convaincue que les objets, pour lesquels cette Association a été formée, sont recommandables et propres à procurer la prospérité générale du peuple, elle adoptera de suite des mesures pour assurer la continuation, d'une manière prospère, de ce qui a été commencé, et qui ne peut s'accomplir que par l'union des deux classes qui sont convaincues que toutes les classes des Canadiens sont profondément intéressées à voir prospérer l'Agriculture, et à avoir des produits d'excellente qualité et en grande abondance.

Le tout respectueusement soumis.

ASSEMBLÉE DES DIRECTEURS.

Montréal, 28 mars 1848.

Il s'est tenu, ce jour à l'Hôtel Donegan, une assemblée des Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, en conformité à avis donné par écrit aux Directeurs.

Présents: L'hon. A. N. Morin, l'hon. Col. Taché, l'hon. Wm. Badgley, major Campbell, et MM. John Yule, A. Pinsonnault, J. B. Meilleur, S. C. Monk, J. E. Guillaumont, T. Bouthillier, Wm. Evans.

Il a été proposé par le major Campbell, secondé par l'hon. Col. Taché, que l'hon. A. N. Morin soit élu président de la société. Adopté unanimement.

Ensuite on procéda à l'élection des vice-présidents, qui sont: les honorables col. Taché, P. H. Knowlton, P. P. Bruneau, MM. Dr. Bouthillier, James Gibb et R. N. Watts.—William Evans, écriv. fut réélu secrétaire.

Le comité de journal fut composé comme suit: Hon. A. N. Morin, hon. Col. Taché, major Campbell, hon. Wm. Morris et M. S. C. Monk.

Le comité de finances fut alors nommé et composé des honorables A. N. Morin et Adam Ferrie, et de M. John Yule.

Le comité d'exécution fut aussi nommé et composé de l'hon. A. N. Morin, major Campbell et M. Alfred Pinsonnault.

Le major Campbell proposa ensuite, secondé par M. Pinsonnault, de nommer M. George Shepherd, grenadier de la Société, et ce qui fut adopté. Après quoi, le secrétaire reçut ordre d'écrire à M. André Vandandaguo, lui demandant d'accepter sa nomination comme un des directeurs de la Société; et l'assemblée s'est séparée.

M. W. EVANS,
S. S. A. B. C.
(Journal d'Agriculture.)

PISE ET FLORENCE

Le Campo-Santo.—Peinture de l'enfer.—Femmes à la broche.—Avis aux médecins.—Purgations Italiennes.— Quel brave homme c'était que mon hôte.—Assassins fréquents.—Qu'ils sont dus à la philanthropie.

Suite.

Les médecins italiens usent volontiers des purgatifs. On m'ordonna un jour une médecine, ce fut l'acqua del letuccia. Je comptais avaler le matin deux cuillerées de cette drogue, et tâcher d'en oublier le dégoût en me rendormant. Le lendemain, dès l'aube, je vis entrer mon hôte, chargé d'un énorme fiasco, qu'il avait quelque peine à soutenir sur ses bras, et qui donnait plutôt l'idée d'un bain que d'un breuvage. Il m'avoua que c'était ma médecine.—Est-ce que vous prétendez me passer cela au travers du corps m'écriai-je comme la Brinvilliers dans le récit de Mme de Sévigné.—Où s'agit-il d'un hôte d'un grand sang-froid? C'était bien de quoi nous noyer tous deux, mais quand il m'assura que les gens scrupuleux, qui tenaient à se médicamenter en conscience, buvaient deux cruches comme celle-là dans leur matinée, je lui répondis que c'était ce que nous appelions autrefois en France la question extraordinaire. L'acqua del letuccia ne me fit rien, non plus que de l'eau pure.—Je le crois bien, disait le bonhomme, vous n'en avez bu que trois verres.

Au surplus, puisqu'une occasion se présente de le proclamer, quel homme que ce bonhomme, quelle digne femme que sa femme! quelle famille! quelle discrétion! quelle charité! quelle délicatesse! Je ne crains pas de dire que j'aurais trouvé moins de soins, de savoir-vivre, de vraie politesse dans un château de fraîche date des environs de Paris que chez mes bons Pisans, que je payais à tant le mois; je les payais, oui, et j'en avais honte, mais du moins nous n'avons jamais combattu, débattu, marchandé. Je le crois qu'ils avaient honte aussi. Je les payais, que dis-je! je ne les payais pas, car on ne saurait payer, tant d'égards, tant de complaisances, tant d'intelligence et respectueuse liberté, qui me faisaient croire après quelque mois, que j'étais de cette simple et honnête famille. Il m'arriva, comme j'ai dit, d'être malade à demeurer au lit. L'hôte voulait passer les nuits à mes côtés, couché sur un mauvais matelas. Je ne me rappelle pas sans attendrissement sa grande taille et sa tête blanche s'inclinant pour m'essuyer les pieds ou sortir du bain; ce que je ne souffris jamais. Il n'eût pas fait mieux pour son fils. Il demeura des heures entières auprès de moi sans parler, de

peur d'être importun; et quand je le priais comme un enfant gâté de me raconter des histoires, il souriait, voyant que je n'étais pas si mal qu'il croyait: il commençait alors des récits du temps de l'Empire, de notre empire, l'Empire Française, c'est-à-dire des exactions, des violences, des impiétés commises dans les églises par les soldats ou par leurs chefs. C'est surtout par là que ces temps héroïques ont frappé l'imagination de ces bonnes gens; ou bien encore il me donnait les détails du dernier assassinat, car une chose qu'il faut bien dire, au risque de scandaliser les faibles, on assassine volontiers en Toscane. Trois jours après mon arrivée, j'eus à dire qu'un cuisinier venait de couper la gorge à sa femme à deux pas de chez moi; passe pour celui-là, il arrive partout les malheurs. Peu après, un menuisier, irrité contre l'apprenti de la boutique, le rencontre chez un marchand de pains de châtaigne, le poursuit; l'enfant se réfugie chez un apothicaire dont il enfonce la porte vitrée; il se jette là derrière un comptoir; l'autre l'y joint et lui plante trois fois son couteau dans la gorge, avant que l'apothicaire ni sa femme aient eu le temps d'accourir. Nous causions de cet événement un jour à table dans une maison honorable, où l'on se réjouissait d'avoir pu retenir à dîner la mère de la maîtresse du lieu; cette mère vénérable habitait une belle maison de campagne à trois lieues de la ville. Je fis peu d'attention à cette digne dame, que je voyais pour la première fois. Le lendemain, j'apprends qu'elle vient d'être assassinée dans sa maison des champs. On la frappa elle et sa servante de cuisine, à huit heures du soir, comme elles étaient sur le point d'aller à convivazione, c'est-à-dire passer la soirée dans une famille voisine. Elles furent trouvées dans une mare de sang, chausées de leurs patins de campagne, près d'une tasse de café à demi-vidée, que la maîtresse avait coutume de prendre à cette heure. La dame avait trente-huit blessures, la servante quarante-deux. On reconnut les atteintes d'instruments divers, pioches, fourches, couteaux. Ces catastrophes successives me donèrent à réfléchir; j'eus la fantaisie de les marquer dans mes notes. J'y trouve environ dix assassinats dans l'espace de cinq mois. Je ne compte pas les suicides, les meurtres de la banlieue et les coups de couteau sans conséquence, dont on ne meurt pas. Mais, ne direz-vous, cher ami, comment ce peuple si bon, si doux... Voici le mystère: la peste de mort n'existe pas en Toscane. On y tue un homme à moins de trois ans de fers. Pourquoi s'en priver? La peine peut aller, à la rigueur, jusqu'aux galères à perpétuité; mais il est si facile d'éviter la loi! Vous coulez votre homme la nuit, escorté de deux ou trois amis; il se rebiffe, vous l'insultez, vos amis l'entourent, et dans l'algare vous lui débitez trois ou quatre coups de sylet, selon le besoin. Vous n'êtes plus un assassin, c'est une ruffia, une mèche, une échafourée ou à péri par malheur un pauvre diable; le tribunal prend le tout en considération et vous condamne à deux ou trois ans [je ne sais trop] de travaux forcés. Il vous reste en outre la voie des sollicitations et du recours en grâce. C'est trop juste. Je ne suis, mon ami, si vous serez de mon avis. Je ne vois rien dans le monde de plus lâchement atroce que ces philosophes bérains et ces gouvernements philanthropes qui livrent de sang-froid les honnêtes gens qu'ils devraient défendre au couteau des assassins qu'ils devraient punir. N'est-ce pas là rendre à chacun le glaive et dissoudre la société indigne de le tenir? Je me sens frémir quand je songe que le supplice d'un scélérat qu'on laisse vivre eût prévenu l'horrible mort de dix victimes innocentes qu'il a égorgées. Car supprimer la peine de mort pour les assassins, c'est la maintenir uniquement pour les honnêtes gens que les assassins assassinent. Mais qui a pu souffler ces doctrines terribles sur la douce Toscane? Il faut en accuser le philosophisme du dernier siècle, qui se crut meilleur que la religion, qui gâta le bon sens de certains princes d'Allemagne, et qui a laissé dans leurs maisons quelques vestiges de ses traditions; il faut en accuser le mauvais livre de Beccaria pour les délits et contre les peines, qui empoisonna le jugement des plus honnêtes juristes en s'insinuant par le cœur. Enfin, l'un de ceux-ci, le vénérable Carmignani, qui vient de mourir, composa un énorme tome pour prouver qu'il valait mieux cent fois laisser périr cent innocents que de punir un coupable, c'est-à-dire qu'il fallait plutôt tolérer mille assassins que de tuer un assassin, et qu'en conséquence il importait d'abolir la peine de mort. Que pouvait la Toscane contre de si bonnes raisons? Elle abolit la potence, et du même jour signa l'arrêt de mort d'un nombre illimité d'honnêtes personnes qui ne songèrent point à mal y compris mon apprenti menuisier et ma malheureuse voisine de table. Ce que devient la vie de l'homme dans ce malheureux pays, comment on en parle, combien on l'estime, c'est à frémir. La veille de mon départ de Pise, j'allai faire mes adieux à l'un de mes nouveaux amis. Je le trouvais en conversation suivie avec un jeune homme qui parlait fort osément, parfois avec un sourire, de coups de sylet, de médecine, de mort, de sang, de vengeance. Mon ami se retourna vers moi pour me mettre au fait.—On a tué le frère de Monsieur hier soir, sous le Borgo. Me voilà fort ému, plus ému que le frère de la victime et que celui qui l'écoutait. Je demande pourquoi, le comment. La victime se mourait, le malheureux avait reçu dans les côtes trois ou quatre blessures profondes, de la main d'un étudiant; les médecins le saignaient, voyaient sortir un sang noir et désespéraient. Voilà ce que nous conta le frère avec son sourire sur les lèvres. A la vérité, il y avait quelque amertume dans ce sourire. Le meurtrier était en fuite, ou plutôt caché sans doute à deux pas de là.—Mais on l'arrêtera, m'écriai-je, on le jugera.—Que lui faire, Monsieur? une ruffia, une querelle de jeunes gens, un couteau tiré dans la colère. Deux ans de prison tout au plus. C'est tout ce qu'il en sera, ou plutôt il quittera quelque temps la ville, laissera l'affaire s'assoupir, fera parler pour lui, puis reparaitra tranquillement. Au surplus, poursuivit le frère du mourant, je serais fâché que la justice s'en mêlât, la chose me regarde.—Puis il expliqua qu'il était gêné pour le moment, qu'il venait de perdre un emploi qui le faisait vivre, que la mesaventure de son frère l'achevait et qu'il fallait absolument qu'il gagnât quelque chose comme un crime—tout me devenait indifférent, il faut... il faut que je fasse quelque chose... disait-il entre ses dents.—Je vous jure que ce garçon là ne paraissait pas du tout répentant par la pénalité de Beccaria et de Carmignani, non plus que touché de leur clémence. J'essayai de le rappeler à des sentiments chrétiens. Il me re-

garda, avec son même sourire, sans me répondre. Je m'en allai épouvanté. Je sus le même jour qu'il était lui-même un fort méchant sujet, son frère pareillement; mais cela n'autorise personne à donner des coups de couteau.

A continuer.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

PRISE DES TUILÉRIES.

La 5e légion, ayant son maire, son lieutenant-colonel, deux chefs de bataillons et plusieurs officiers en tête, marcha sur les Tuileries; elle était arrivée à la rue de l'Échelle, lors que des coups de feu se firent entendre sur la place du Palais-Royal; c'était le poste du Château d'Eau qui recommençait le combat. A l'instant la légion se précipita au feu, et avec elle les milliers de combattants qui la suivait.

Dans ce moment, le maréchal Gérard parut avec une branche de verdure à la main, engageant les combattants à cesser le feu. Le poste du Château d'Eau refusa, et le combat continua. Le maréchal revint au coin de la rue Saint-Honoré. Parut alors un officier du château portant en main un papier; c'était l'abdication de Louis-Philippe. La pièce fut prise des mains de l'officier par un lieutenant de la 5e légion, le citoyen Aubert-Roche, et remise, pour être conservée, au citoyen Lagrange, de Lyon. Le feu continuait. Il était à craindre que les troupes renfermées aux Tuileries ne vinssent prendre les combattants par le flanc. Une reconnaissance avait été faite. Il y avait, dans l'intérieur des grilles, près de 3,000 hommes d'infanterie, six pièces de canon en batterie et deux escadrons de dragons, sans compter les gardiens armés et quelques gardes municipaux. Cette force, protégée par la grille et l'artillerie, si elle était attaquée, pouvait, sur cette large place, donner lieu à une sanglante bataille; tout était à craindre. Un silence profond régnait, il n'était interrompu que par la fusillade de la place du Palais-Royal et quelques coups de fusil qui s'adressaient déjà aux troupes renfermées dans le château.

On venait d'apprendre que les 1re, 2e, 3e, 4e, 6e et 10e, légions, cernaient les Tuileries, que les autres étaient en marche. Le combat était imminent. Ce fut alors que le lieutenant Aubert-Roche, s'avancant vers la grille, près de la rue de Rivoli, fit demander le commandant des Tuileries. Celui-ci arriva tout effrayé.—Vous êtes perdus! lui cria le lieutenant; vous êtes cernés, et le combat va s'engager, si vous n'évécuez les Tuileries et ne les livrez à la garde nationale.

Le commandant, comprenant la position, fit ranger les troupes en ligne contre le château, sans les faire sortir. Avant, elles étaient échelonnées. Voyant que le mouvement de retraite ne s'opérait pas, le citoyen Aubert-Roche, accompagné du citoyen Lesueur, chef de bataillon du canton de Gagny-Rincy, qui s'était joint à la 5e légion courut à la grille de la rue Rivoli. Ces deux officiers frappent, s'annoncent en parlementaires; la grille s'ouvre, et tous deux, seules, le sabre à la main, entrent au milieu de la cour garnie de soldats; le commandant des Tuileries s'avance en disant qu'il fait retirer les troupes.—Ce n'est pas cela, répliqua le lieutenant; il faut évacuer le château, sinon il va arriver malheur.

Le commandant des Tuileries cauta alors les deux officiers devant la pavillon de l'Horloge, où se trouvaient plusieurs généraux et le duc de Nemours, tous la figure consternée.—Monsieur, dit le commandant des Tuileries, voici un excellent citoyen qui vous donnera les moyens d'éviter l'effusion du sang.—Que faut-il faire? répondit le duc de Nemours d'une voix tremblante et se adressant au lieutenant qui lui était présenté.—Monsieur, il faut évacuer à l'instant même le château, le livrer à la garde nationale, sinon vous êtes perdus. Le combat sera sanglant, les Tuileries sont cernées: la cinquième légion dont je fais partie se bat en ce moment au Palais-Royal; elle a son maire et ses officiers supérieurs en tête. Prenez garde que le combat cesse avant que ces troupes soient parties, sinon la bataille s'engagerait ici même malgré nous.—Vous pensez? répondit le duc: je vais faire retirer les troupes; et à l'instant, en présence des deux officiers de la garde nationale, il donna l'ordre de la retraite.

L'artillerie fit par la grille du Palais-Royal, l'état-major et le duc de Nemours par la pavillon de l'Horloge, faisant descendre les escaliers à leurs chevaux; la cavalerie les suivit, puis l'infanterie; on arriva même de relever les postes qui restèrent. Le citoyen Aubert-Roche se chargea d'introduire la garde nationale dans le château; il alla prévenir les gardes nationaux qui se trouvaient alors près de l'état-major. Ceux-ci mirent la crosse de leurs fusils en l'air, et entrèrent dans la cour des Tuileries par la grille de la rue de Rivoli, accompagnés des curieux, tous fort étonnés de se trouver les maîtres du château. Un quart d'heure après, le combat cessa sur la place du Palais-Royal; les combattants se précipitèrent pour attaquer les Tuileries, mais ils trouvèrent les grilles ouvertes.

Ainsi fut prise ou plutôt rendue cette redoutable forteresse: la garde nationale fit une soumission au nom du peuple armé, et la royauté évacua la place.

Les appartements des Tuileries sont loin d'avoir subi les dégradations que l'on aurait pu craindre, si l'on avait moins connu le peuple de Paris, de la part de la foule immense qui les a subitement envahis. Un grand nombre de meubles sont restés dans une parfaite conservation; on retrouve à leur place tentures, les candélabres, les pendules et les sculptures. Il n'y a eu que peu de glaces cassées, encore moins de toiles crevées.

Dans la salle des maréchaux, deux portraits, ceux de MM. Soult et Bugeaud, ont été lacérés. Un troisième, le portrait de Grouchy, n'a reçu que trois coups de baïonnette. On se préparait à le traiter comme les premiers.—Eh! bien, ne le chatouille qu'à moitié, répondit le peuple.—Quant aux autres portraits, ils n'ont pas été touchés.

Un homme du peuple, ayant aperçu un buste de Louis-Philippe, prit sa ceinture, et, la mettant sur les yeux du buste, C'est toi qui es aveugle! s'écria-t-il.

Au moment où l'appartement du duc de Nemours était envahi, plusieurs voix crièrent qu'il fallait détruire deux tableaux, l'un, représentant le portrait du comte de Paris, et l'autre, ce-